



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Service Interministériel de la Défense
et de la Protection Civile**

Affaire suivie par : Esther DEMEY
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.26.15



**AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND EST**

**Délégation territoriale
de Meurthe-et-Moselle**

Affaire suivie par : Karine THEAUDIN
karine.theaudin@ars.sante.fr
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le 08 NOV 2019

Le préfet de Meurthe-et-Moselle
La déléguée territoriale de l'agence régionale de santé Grand Est
à
[Liste des destinataires en annexe]
En copie à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone, campagne d'information 2019-2020.

Chaque année, en France, environ 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Environ 100 personnes en décèdent.

En région Grand Est, entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 avril 2019, 120 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone ont été signalés, exposant 688 victimes dont 382 prises en charge pour une intoxication collective. Deux d'entre elles sont malheureusement décédées.

Notre région est particulièrement touchée par ce problème de santé publique et, malheureusement, le nombre des situations d'intoxication ne fléchit pas d'une année sur l'autre.

L'intoxication par le monoxyde de carbone, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France, peut toucher toutes les catégories socio-professionnelles que ce soit au domicile, au travail ou dans les lieux accueillant du public. Elle peut être particulièrement grave pour les femmes enceintes. Dans la plupart des cas, ces accidents sont évitables.

L'intoxication au monoxyde de carbone survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles et les espaces accueillant du public.

Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ✓ Sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr, Moteur de recherche : [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- ✓ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-Conseils-et-recommandations2>
- ✓ Sur la page Facebook de l'ARS : <https://www.facebook.com/stopmonox>
- ✓ Sur le compte Twitter de l'ARS : https://twitter.com/ars_grand_est
- ✓ Sur les sites internet : www.stopmonox.com / www.prevention-maison.fr
- ✓ Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone ».

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents. Je vous remercie donc par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

Le préfet,
Pour le préfet, la sous-préfète,
Directrice de cabinet

Marie CORNET

La déléguée territoriale,


Dr Eljane PIQUET

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes
Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent
Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
Mme la présidente de Société Lorraine d'Habitat
M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat
M. le président de l'office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy
M. le président de l'office public de l'habitat de Lunéville à Baccarat
M. le président de l'Office Public de l'Habitat de Toul
M. le président de Batigère Nord-Est
M. le président d'Est Habitat construction
M. le directeur d'ICF Nord Est
M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est
M. le directeur de Immobilière 3F
M. le directeur de Présence Habitat
M. le directeur de LogiEst
M. le directeur de Néolia
M. le directeur de Vilogia
M. le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt
M. le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson
M. le directeur du SEM le Logement Thillois
M. le président de la Société Coopérative LE NID